

L'Essentiel

Séance Publique

30 juin 2017

**TRAVAUX - AMÉNAGEMENT - TERRITOIRE –
SÉCURITÉ** Rapporteur : Thierry Lagneau

Voirie départementale - Budget supplémentaire 2017



Le 31 mars 2017, l'Assemblée a adopté pour l'année 2017 le budget primitif concernant la voirie départementale. Ainsi, au budget primitif voirie départementale, le montant de Crédits de Paiement en faveur de l'ensemble des réseaux de routes du Département a été arrêté à **46 028 110 euros** se décomposant en :

- **44 687 550 euros** en faveur de la voirie départementale, dont :
 - **21 540 500 euros** pour la Direction de l'Aménagement Routier (DAR) en investissement,
 - **13 972 000 euros** pour la Direction des Interventions et de la Sécurité Routière (DISR) en investissement,
 - **9 175 050 euros** pour la DISR en fonctionnement,
- 300 000 euros** de Crédits de Paiement en faveur des communes - Déclassement de voirie,

790 560 euros de Crédits de Paiement – participation aux acquisitions foncières La LEO,

250 000 euros en Crédits de Paiement pour la déviation de la RN7 sur la commune d'ORANGE.

Le 28 avril 2017, considérant l'actualisation des estimations du budget primitif, l'Assemblée a validé la création d'opérations nouvelles ainsi que des ajustements et ventilations d'Autorisations de Programme, sans affecter le volume global voté précédemment.

Dans le cadre de la poursuite de la politique de sécurisation, de modernisation et d'entretien du réseau routier départemental avec pour objectif de rendre les routes départementales plus sûres, plus fluides, plus confortables et plus agréables, le Conseil départemental vient de délibérer sur des ajustements de ce budget en Autorisations de Programme et en Crédits de Paiement dépenses, afin de prendre en compte les évolutions des consommations de Crédits de Paiement liées à l'exécution prévisible des opérations retenues.

Liaison Est Ouest au Sud d'Avignon – LEO Financement des travaux - Convention de co-financement de la tranche 2 : 5 888 000 euros

Le projet de Liaison Est Ouest d'Avignon a été déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003 entre le carrefour des Angles (RN 100 dans le Gard) et le carrefour de l'Amandier (RN 7 dans le Vaucluse). Il consiste à réaliser sur 13 km une route express à 2 x 2 voies ayant essentiellement fonction de contournement Sud de l'agglomération d'Avignonnet permettant également la desserte du Nord des Bouches-du-Rhône.

En route vers...

La tranche 2
de la LEO

30 juin 2017

La LEO comprend trois tranches :

- tranche 1: entre l'échangeur de Courtine Nord et Rognonas, incluant la déviation de Rognonas,
- tranche 2: entre l'échangeur de Rognonas et l'échangeur de l'Amandier (RN 7),
- tranche 3: entre l'échangeur de Courtine Nord et le giratoire des Angles (RN 100).

Le 2 octobre 2015, le Conseil départemental de Vaucluse s'est prononcé favorablement sur le financement des acquisitions foncières et la libération des emprises.

Le 25 novembre 2016, le Conseil départemental de Vaucluse s'est prononcé favorablement sur le cofinancement de la LEO dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

Les travaux de la tranche 2 consistent à une première phase à 2x1 voie entre Rognonas et le carrefour des Amandiers. Ils pourraient débuter en 2018 par le dévoiement des réseaux pour une durée prévisionnelle de 6 ans.

Le passage à 2x2 voies des sections courantes sera effectué dans un second temps, concomitamment à la réalisation de la tranche 3 dans le cadre de la concession de la tranche 3.

Subventions aux associations sur la sécurité routière - Année 2017 : 4 700 euros

Dans le cadre de sa politique des transports et des déplacements, le Département fait de la sécurité routière l'une des priorités de son action.

En effet, cette thématique est à l'interface de plusieurs missions confiées au Conseil départemental: gestion des collèges, des infrastructures routières et des transports interurbains de voyageurs.

Dans ce contexte, le Département accorde des subventions à des associations vauclusiennes qui œuvrent en faveur de la sensibilisation à la sécurité routière.

- Leur implication dans les campus sécurité routière:
 - **Association Prévention MAIF** : 500 euros,
 - **Association Comité Départementale de Cyclotourisme** : 700 euros,
 - **Association Roulons à vélo** : 1 000 euros.
- Son implication dans les campus sécurité routière et sa participation à la création de plaquettes de prévention à titre exceptionnel :

- **Association Fédération Française des Motards en Colère** : 2 500 euros.

- Son implication dans les campus sécurité routière ainsi que sa contribution aux frais de gestion du bon fonctionnement et de l'entretien d'une voiture tonneaux et d'un simulateur testOchocs :

- **Association Prévention Routière** : 7 300 euros.



ÉCONOMIE - DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Rapporteur : Jean Marie Roussin

Mise en œuvre de la plateforme ecoextraction de Valréas – participation départementale 2017 : 50 000 euros

Afin de répondre à la forte demande en produits plus naturels, authentiques, sains et respectueux de l'environnement, des industriels de la cosmétique, de la pharmacie, de l'agro-alimentaire et de la parfumerie se sont tournés vers des matières premières issues de l'éco-extraction du végétal dont le processus de mise en œuvre repose sur des pratiques écoresponsables.

La plateforme d'éco-extraction de Valréas est implantée dans la Cité du Végétal, parc d'activités initié par la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes – Pays de Grignan avec le financement du Département. Le territoire de l'Enclave des Papes se situe au cœur d'une zone de production en plantes à parfum, plantes aromatiques et médicinales. Plateforme scientifique de recherche mutualisée, elle vise à développer de nouveaux procédés d'éco-extraction et la production de nouveaux ingrédients végétaux écoconçus.

30 juin 2017

Dans le cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 signé le 29 mai 2015, le Département a acté une participation financière de 155 000 euros au fonctionnement de la plateforme, sur trois ans (2015 – 2017). Par délibérations n° 2015-953 du 30 octobre 2015 et délibération n° 2016-615 du 30 septembre 2016, le Département a déjà apporté un soutien financier à hauteur **de 30 000 euros et 50 000 euros.**

L'association, gestionnaire de la plateforme d'éco-extraction sollicite une participation financière afin de poursuivre son déploiement sur site et les activités de recherche pour l'année 2017. Le Conseil départemental a décidé de reconduire l'aide départementale à la même hauteur que celle de 2016.

Aide aux investissements de modernisation et de développement des entreprises agroalimentaires décision attributive 2017-1: 200 781, 59 euros

L'Article 94 de la loi NOTRe (Art. L. 3232-1-2 du CGCT) du 7 août 2015 prévoit expressément que le Département peut, au titre des solidarités et de l'égalité des territoires, par convention avec la Région et en complément de celle-ci, participer aux financements en faveur d'organisations de producteurs et entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation ou de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche.

C'est dans ce cadre légal que s'inscrit la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région et des Départements de PACA en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de la pêche ». Cette convention a été approuvée par le Conseil régional le 17 mars 2017.

Le volet « Vaucluse » de cette convention a quant à lui été approuvé par le Département le 31 mars 2017 ; il vise expressément le Programme de Développement Rural 2014-2020 (PDRPACA) approuvé en 2015, ainsi que l'ensemble des régimes cadres – notifiés ou exemptés de notification relatifs à ces dispositifs d'aides.

[Le dispositif d'aide aux investissements de modernisation et de développement des entreprises agroalimentaires décision attributive 2017-1.](#)

TOURISME - COMMUNICATION - MARKETING TERRITORIAL

Rapporteur : Pierre Gonzalvez

Subvention tourisme - marketing territorial décision attributive n° 2017-1

Suite à l'adoption de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe), et en cohérence avec la délibération n° 2016-831 du 25 novembre 2016 approuvant la création de l'Agence Vaucluse Provence Attractivité (VPA), afin de soutenir le tourisme sous toutes ses formes y compris les animations touristiques locales et contribuer ainsi à la promotion et à l'attractivité du territoire.

Le Conseil départemental a décidé d'apporter son soutien à :

- **43 structures** pour un montant total de 194 600 euros,
- 3 organismes par conventions :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse** pour 25 000 euros,
- **Commission du Film Luberon Vaucluse** pour 30 000 euros,
- **Vélo Loisir Provence** pour 13 000 euros.

Convention de partenariat 2017 Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur/CD84

Le Département est chef de file de la définition et de la conduite de la politique d'insertion selon l'article L 115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Dans ce cadre, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat constitue un des partenaires de la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion 2017-2020 en rapprochant les acteurs économiques du monde de l'insertion.

30 juin 2017

Par ailleurs, l'artisanat contribue au rayonnement et à l'attractivité du territoire départemental avec des retombées directes sur les différentes

formes du tourisme (affaires, culture et patrimoine, agroalimentaire, résidentiel,...) pour lequel le Département dispose d'une compétence partagée avec la Région et les Communes confirmée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

Enfin, le Département s'est très tôt saisi de la compétence d'aménagement numérique du territoire et de développement des usages et services au titre du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'initiative départementale constitue le support de l'évolution des pratiques des professionnels vers le numérique qu'accompagne la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dans un objectif de compétitivité du territoire vaclusien.

Dans ce cadre, le Département apporte son soutien sur les 3 axes suivants :

- Insertion, emploi, jeunesse : 57 000 euros,
- Tourisme, promotion du territoire : 90 000 euros,
- Usage du numérique dans les entreprises artisanales : 18 000 euros.

AGRICULTURE - EAU – ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Christian Mounier

Contrat bilatéral «Durance vaclusienne» Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)/CD84 - période 2017/2020

Le Département de Vaucluse met en œuvre la politique d'aménagement des cours d'eau et de lutte contre les inondations, encadrée et actualisée en mars 2011, regroupant tous les dispositifs « rivières », y compris le programme DURANCE et le programme RIVNONDO, pour la gestion intégrée et la prévention des inondations sur les cours d'eau non domaniaux.



Suite au lancement d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) sur la Durance le nouveau Contrat de rivière est reporté d'environ 3 ans. Pour assurer la continuité dans la mise en œuvre des opérations les plus importantes pour le Vaucluse, un Contrat bilatéral « intermédiaire » a été élaboré avec le SMAVD, pour la période 2017-2020. Le montant financier de ce nouveau Contrat est de 11 479 000 euros dont 2 237 800 euros du Département de Vaucluse. Ce montant représente un engagement moyen annuel inférieur à 750 000 euros/an, conformément aux prescriptions du dispositif précédent.

Répartition des crédits de subvention – secteur agricole - convention Région / CD84 fixant les conditions d'intervention complémentaire : 160 180 euros

Le Conseil départemental dans le cadre de ses actions en faveurs du « Développement de l'agro-écologie et des pratiques en faveur de l'environnement » accompagne les projets favorisant le conseil et la diffusion des bonnes pratiques environnementales auprès des agriculteurs ainsi que les projets de recherche et d'innovation en faveur de l'environnement appliquées aux productions et spécificités locales.

[La répartition des crédits de subvention – secteur agricole dans le cadre de la convention Région / Département fixant les conditions d'intervention complémentaire.](#)

Éducation à l'environnement - attribution de subventions à des associations et autres organismes - répartition 2017 : 211 250 euros

Diverses associations et autres organismes ont sollicité l'aide du Département pour la mise en œuvre de programmes d'actions contribuant à la défense, à la protection et à l'éducation à l'environnement et au développement durable conformes aux objectifs de la Charte de l'Environnement et de l'Agenda 21 Vaucluse.

Ces actions apportent des réponses aux besoins de la population en termes d'éducation populaire visant à une transmission du savoir au plus grand nombre, compétence dont le Département dispose.

30 juin 2017

Les projets retenus répondent aux critères départementaux suivants :

- répondre aux compétences départementales :

- Espaces Naturels Sensibles du Département (ENS),
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

- accompagner la politique publique départementale de création de jardins familiaux sur le territoire,

- poursuivre la contribution du Département à la surveillance et à la lutte contre les incendies de forêt,

- accompagner la politique de soutien à l'élevage dans les massifs forestiers vauclusiens par une sensibilisation des collectivités, gestionnaires privés et publics et des éleveurs, à la protection des espaces naturels contre les incendies par les activités pastorales,

- accompagner la politique d'aide sociale et de solidarité des territoires.

[Éducation à l'environnement - attribution de subventions à des associations et autres organismes - répartition 2017.](#)

ÉDUCATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE ET TRANSPORTS Rapporteur : Dominique Santoni

Subventions d'équipement sportif au bénéfice des Comités et Clubs du Vaucluse – programme sportif 2017 : 23 950 euros

Le Conseil départemental apporte son soutien financier aux comités départementaux sportifs et aux clubs vauclusiens pour l'acquisition de matériels divers.

[Les subventions d'équipement sportif au bénéfice des Comités et Clubs du Vaucluse – programme sportif 2017.](#)

Subventions aux associations sur les secteurs du sport et de l'éducation populaire - 2ème répartition 2017 : 134 087 euros

Le Département, dans le cadre de ses interventions, souhaite encourager le développement et la structuration de l'offre sportive ainsi que les actions pédagogiques et citoyennes sur son territoire.

Enveloppe Commission « vie éducative » année 2017 - 1ère répartition : 48 820 euros

En soutien aux associations œuvrant avec les collégiens ou dans le domaine de l'Éducation populaire, le Département de Vaucluse attribue des aides financières à des structures à vocation éducative, pour leur fonctionnement ou pour la réalisation d'actions éducatives.

[L'Enveloppe Commission « vie éducative » - année 2017 – 1ère répartition.](#)

Mise en place de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges publics du Vaucluse : 10 400 euros



Le Conseil départemental de Vaucluse assure depuis le 1er janvier 2005 la mission d'accueil, de restauration ainsi que l'entretien général et technique des collèges.

Afin de respecter la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et le Code de l'Environnement, le Département vient de décider de mettre en place une action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans deux collèges pilotes durant l'année scolaire 2017 –2018 selon les modalités décrites en annexe.

Celle-ci induira :

- une baisse du volume des denrées achetées qui peut être réaffectée sur l'amélioration de la qualité,
- une diminution des déchets produits et par conséquent une diminution du coût de leur élimination,
- un gain de temps en préparation des repas,
- une amélioration matérielle des conditions de travail (moins de produits à manipuler),
- une éducation des collégiens aux bonnes pratiques ainsi que la valoriser les déchets restants.

La Direction des Collèges sera accompagnée par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement et le Laboratoire départemental. Avec l'expérience acquise lors de cette année de test, les services du Département pourront généraliser l'action sur l'ensemble des établissements, sans qu'il soit nécessaire de faire à nouveau appel aux intervenants mobilisés pour le lancement de l'opération.

FINANCES - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Rapporteur : Jean-Baptiste Blanc

Compte de gestion 2016

Le Payeur Départemental de Vaucluse a transmis au Président du Conseil départemental, pour examen par l'Assemblée les documents comptables relatifs à l'exercice 2016.

Les écritures du Compte de gestion 2016 du Budget principal sont conformes aux écritures du compte administratif de l'exercice 2016.

Les écritures du Compte de gestion 2016 du Laboratoire Départemental d'Analyses sont conformes aux écritures du Compte administratif de l'exercice 2016, au regard de l'exécution budgétaire (titres et mandats émis).

Compte administratif 2016

Le compte retrace l'exécution des budgets votés au cours de l'exercice 2016. Il est strictement conforme au compte de gestion du Payeur départemental de Vaucluse.

Le montant total des dépenses réelles du budget principal s'élève à 672,1 M€ et à 727,6 M€ en incluant les opérations d'ordre alors que les recettes réelles totales de l'exercice (hors c/1068) s'élèvent à 677,2 M€ et à 732,7 M€ en incluant les opérations d'ordre, soit un excédent de 5,1 M€.

Les dépenses de gestion d'un montant de 539,1M€ diminuent de 0,4 % sous l'effet principal de la maîtrise des dépenses de personnel (- 2,1 %) et de l'évolution modérée des dépenses d'aide sociale.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 611,8 M€ évoluent de 1,9 %. Le dynamisme notamment du produit de la fiscalité indirecte, permet de compenser la nouvelle baisse des dotations de l'État de 9,3 M€ sur la DGF.

La maîtrise des dépenses de gestion conjuguée à l'évolution limitée des recettes de fonctionnement, explique l'augmentation de l'ensemble des niveaux d'épargne : l'épargne brute (autofinancement) passe ainsi de 53,5 M€ en 2015 à 67,7 M€ en 2016 et l'épargne nette de 30,5 M€ à 34,5 M€.

Il faut retenir de l'exercice 2016, que le niveau d'épargne s'améliore grâce à la conjugaison de recettes de fonctionnement en augmentation et de charges de gestion en légère baisse.

Le département de Vaucluse peut se féliciter d'avoir un niveau d'épargne par habitant supérieur aux départements de taille comparable, tout en préservant une pression fiscale parmi les plus faibles de sa strate.

L'investissement, direct ou non, est préservé et son niveau par habitant est supérieur à la moyenne.

L'endettement, réduit en 2016, et la capacité de désendettement encore améliorée, peuvent également être avantageusement comparés aux données des départements de même strate.

Le Conseil départemental se réjouit de l'ensemble de ces bons résultats, auxquels nous participons tous au quotidien, pour assurer un service de qualité au bénéfice de l'ensemble des Vauclusiens.

[En savoir plus sur le compte administratif 2016.](#)

Budget supplémentaire 2017

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement, puisqu'il permet de modifier les crédits ouverts au cours de l'exercice. C'est également un budget de report dans la mesure où il intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent.

Le Budget Supplémentaire permet :

1. La reprise des résultats de l'exercice précédent,
2. La reprise en reports, en dépenses et en recettes des restes à réaliser du Compte Administratif de l'exercice clos,
3. Des ajustements et virements de crédits sur l'exercice en cours.

Le Budget Supplémentaire 2017 s'équilibre en dépenses et recettes à 63 740 872,63 euros

pour le Budget Principal et à 289 569,18 euros pour le Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses.

30 juin 2017**SOLIDARITÉ – HANDICAP**

Rapporteur : Suzanne Bouchet

Subvention allouée à des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans le cadre du renouvellement d'une démarche partenariale au titre de la modernisation et de la professionnalisation des services à domicile

Par délibération du 21 mars 2014, l'Assemblée départementale autorisait le Président à signer l'accord-cadre triennal (2014-2016), ainsi que les avenants pour les années 2015 et 2016, avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour la modernisation et la professionnalisation des services à domicile.

La CNSA a lancé un appel à candidature visant, au travers de l'attribution d'un fonds d'appui aux bonnes pratiques, à soutenir les Départements dans la définition d'une stratégie territoriale dans le champ de l'aide à domicile. Le Département a candidaté et a été retenu.

La démarche vise à approfondir le partenariat avec les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) et à s'engager dans une démarche de contractualisation via la conclusion de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la mobilisation du fonds de restructuration pour les SAAD en difficulté.

Ces CPOM, au titre de cet appel à candidature, permettront notamment de revaloriser le coût horaire en mode prestataire des SAAD intervenant auprès des bénéficiaires de l'APA et seront assortis de critères et d'objectifs visant à améliorer la qualité de prise en charge.

Ces CPOM ne pourront se concrétiser que tout autant que la démarche de conventionnement avec la CNSA aura abouti (aux alentours de fin juillet 2017) et que l'Assemblée départementale aura validé la démarche et le projet de CPOM. La mise en œuvre effective des CPOM devrait vraisemblablement se réaliser vers le 1er septembre prochain.

Dans l'intervalle, avant que ne soit mise en œuvre la revalorisation du coût horaire de l'APA en mode prestataire, le Département souhaite valoriser au travers de l'octroi de subventions, le partenariat développé autour de l'amélioration de la qualité, depuis le début de l'an-

née 2017, avec 4 SAAD répondant aux critères suivants :

- Être une association à but non lucratif intervenant en mode prestataire.
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire (sauf si le plan d'actions validé dans le cadre du plan de sauvegarde est en adéquation avec les objectifs fixés dans le CPOM).
- Appartenir à une fédération ou association réalisant un volume annuel d'activité minimum de 90 000 heures au titre de l'APA à domicile et réaliser soit même au moins 18 000 heures au titre de cette même prestation.
- Appartenir à une fédération ou association détentrice d'un SAAD retenu dans le cadre de l'expérimentation Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD).
- Appartenir à une fédération ou association permettant d'avoir une couverture territoriale départementale.

Les associations gestionnaires éligibles :

- **Amical** : 62 000 euros,
- **A.D.M.R.** : 135 000 euros,
- **Aide aux Familles** : 12 000 euros,
- **Entraide - Vaison** : 25 000 euros.

Subventions - politique publique autonomie année 2017 : 90 200 euros

Le Département apporte son soutien financier aux diverses associations qui le sollicitent et qui favorisent l'aide aux personnes âgées, en situation de handicap, de maladie et de précarité dans le cadre de la mise en œuvre de projets spécifiques ou de leur programme d'activité générale. Les objectifs des actions sont en cohérence avec ceux fixés par le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS) 2012-2017.

30 juin 2017

Les projets des associations subventionnées répondent à la politique publique d'accompagnement pour l'autonomie des personnes et aux critères suivants :

- Corresponde aux objectifs du schéma départemental volet personnes âgées, personnes handicapées,
- Répondre aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, de précarité et des familles sur les territoires en proposant des actions concrètes,
- Lutter contre la maltraitance des personnes vulnérables et/ou âgées,
- Soutenir les personnes et leurs familles concernées par le handicap et l'autisme,
- Coopérer avec les acteurs publics et privés pour maintenir une cohésion sociale.

[Les Subventions - politique publique autonomie - année 2017.](#)

Subventions au titre de la santé - année 2017

Chaque année, le Département apporte son soutien financier à diverses associations œuvrant dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé des Vauclusiens. Les sollicitations sont effectuées par les associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions ou de projets spécifiques ou de leur programme d'activité générale.

Les associations soutenues par le Conseil départemental de Vaucluse :

- **Le C.O.D.E.S 84 Comité Départemental d'Éducation à la Santé en Vaucluse** : 80 000 euros

Il s'est impliqué dans divers programmes d'éducation pour la santé, notamment autour de :

- La nutrition et la prévention de l'obésité,
- La sexualité et la vie affective (publics ciblés les jeunes et les personnes handicapées),
- La prévention des addictions,
- La sensibilisation à la santé environnementale,
- La continuité des missions du centre de ressources sur le territoire départemental
- La mise en œuvre du programme d'éducation à la santé sur les différents types d'éducatifs, le développement de l'éveil sensoriel, le renforcement des compétences psycho-sociales et le soutien à la parentalité.

- **L'A.D.CA 84 Association Départementale des Dépistages des Cancers en Vaucluse** : 122 000 euros

Elle a montré son efficacité dans le développement des campagnes de dépistages des cancers du sein et du cancer colorectal.

- **Le Mouvement Français du Planning Familial en Vaucluse** : 100 000 euros

La contribution porte sur :

- La réalisation par l'association d'un programme d'actions pour la contraception, l'information, les consultations médicales, les entretiens pré et post Interruptions Volontaires de Grossesses (I.V.G), les entretiens de conseil conjugal et familial.

- Des séances collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle sur des populations ciblées : jeunes scolarisés en 4ème et 3ème des collèges et autres personnes en difficultés sur le territoire du Vaucluse.

Les associations qui développent des actions :

90 900 euros

- D'information et de prévention des conduites addictives en direction des adolescents et jeunes adultes,
- De soutien et d'accompagnement des malades atteints de maladies sexuellement transmissibles et de prévention des risques liés à la prostitution,
- De promotion à la santé et d'accès au droit pour les femmes victimes de violence conjugale,
- D'accompagnement et de soutien de personnes souffrant de troubles spécifiques des apprentissages,
- De promotion du don du sang bénévole sur le territoire départemental,
- D'accompagnement et de soutien de personnes en fin de vie,
- D'accompagnement et mise en place d'animations culturelles auprès d'enfants hospitalisés.

[Les Subventions au titre de la santé - année 2017.](#)

Subventions de soutien à la fonction parentale - année 2017 : 36 230 euros

Dans le domaine de l'Enfance et de la Famille le Département apporte un soutien financier à des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) et des associations qui le sollicitent pour la mise en œuvre de projets d'actions de soutien à la fonction parentale.

30 juin 2017

Dans le cadre de la parentalité :

- En faveur des très jeunes enfants et dans le cadre de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I), l'action proposée s'appuie sur des ateliers de lecture ou des prêts de livres aux jeunes enfants, afin de permettre aux parents et à leurs enfants d'accéder au goût des livres et de développer leurs compétences langagières.

- Les partenaires publics (Communes ou Communautés de Communes) organisent chaque année des manifestations (rencontres et conférences sur un ou plusieurs jours) qui proposent des animations permettant aux parents et aux enfants, avec l'appui de spécialistes locaux (enseignants, professionnels des centres médico-sociaux et municipalités...), de se retrouver autour de problématiques actuelles (être parent d'un adolescent, agressivités verbale et physique, dépendances et nouvelles technologies...).

- Pour les jeunes, ces associations proposent des actions prenant appui sur des ateliers dont la dynamique auprès des enfants intègre la présence de leurs parents afin qu'ils soient témoins de leurs progrès et qu'ils les aident à se valoriser, favorisant la coéducation.

- Pour les jeunes adolescents en âge de fréquenter le collège sont proposés des ateliers favorisant la communication parents-enfants visant à établir des repères éducatifs sécurisants et cohérents en excluant toute forme de communication violente, restaurer des liens relationnels avec les parents et adultes et prévenir les décrochages sociaux et familiaux. Éviter la rupture familiale dans le cadre des parents incarcérés.

- Pour les femmes victimes de violences conjugales, mise en œuvre d'ateliers de soutien à la parentalité.

Ces actions, cofinancées avec l'État, la Région, la M.S.A et la C.A.F, participent à la dynamique territoriale impulsée par les centres médico-sociaux. En soutenant les parents et en les accompagnant dans leurs fonctions parentales, ces actions viennent limiter les conflits familiaux qui, en se dégradant, peuvent aboutir à une séparation enfants-parents.

[Les Subventions de soutien à la fonction parentale - année 2017.](#)

Subventions - enfance famille - aide sociale à l'enfance - année 2017 : 106 000 euros

Le Département apporte un soutien financier aux diverses associations qui le sollicitent au titre de la politique de prévention et de protection de l'enfance dans le cadre de la mise en œuvre de leur programme d'activité générale ou de projets spécifiques.



Les actions des associations subventionnées s'inscrivent respectivement dans les missions suivantes :

- Accueil et accompagnement de mères enceintes ou avec enfants de moins de trois mois en situation de grande détresse et d'exclusion sociale ; optimisation de la parentalité,

- Assistance aux personnes ayant bénéficié de la protection de l'enfance ; organisation d'actions de soutien des pupilles de l'État et des jeunes admis ou ayant été admis à l'aide sociale à l'enfance,

- Prévention des violences faites aux jeunes en milieu familial ou extérieur ; identification des facteurs de risque et circonstances aggravantes / Éducation des jeunes à la vie affective / Aider au repérage de personnes ressources,

- Sensibilisation aux valeurs fondamentales inhérentes à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Promotion de la personne. Actions en matière d'enfance et d'adolescence centrées sur la découverte de soi, les droits et devoirs des jeunes,

- Développement et amélioration de l'adoption ; information et aide aux familles adoptives ; échange avec adoptants et adoptés sur leur expérience ; organisation d'ateliers à la parentalité adoptive.

Ces associations interviennent dans le cadre de la politique publique Enfance Famille, notamment dans le cadre de la protection de l'enfance.

[Les Subventions - enfance famille - aide sociale à l'enfance - année 2017.](#)

Subventions aux associations à caractère social - année 2017 : 172 500 euros

Dans le cadre de sa politique sociale, le Conseil départemental apporte son soutien aux organismes qui réalisent des projets spécifiques ou un programme d'activité générale, répondant aux grands objectifs poursuivis par la collectivité dans ce secteur d'intervention, à savoir :

30 juin 2017

- Accueil, accompagnement, assistance, notamment dans le domaine de l'alimentaire, en faveur des personnes en grande précarité,
- Promotion de l'insertion sociale pour les personnes victimes d'exclusions, soutien aux familles en difficultés,
- Accès aux droits.

[Les Subventions aux associations à caractère social – année 2017.](#)

HABITAT - EMPLOI - INSERTION - JEUNESSE

Rapporteur : Corinne Testud-Robert

Convention de partenariat 2017-2019 entre le Département de Vaucluse et l'OPH Mistral Habitat



Le Département de Vaucluse est la collectivité de rattachement de l'OPH Mistral Habitat. A ce titre, il joue un rôle majeur dans la gouvernance

de l'OPH en désignant la majorité des membres de son conseil d'administration et en assurant sa présidence par l'intermédiaire de son Vice-président Jean-Baptiste Blanc. Par ailleurs, le Département de Vaucluse joue pleinement le rôle de garant d'une politique de l'habitat cohérente et équilibrée à l'échelle des différents territoires de Vaucluse.

En début d'année, le Conseil départemental a approuvé la convention de partenariat 2017-2019 entre Mistral Habitat et le Département.

L'OPH Mistral Habitat, qui réalise l'état des lieux de son organisation afin d'orienter son action au plus juste, tout en consolidant sa situation financière et en se recentrant sur son cœur de métier (l'action de proximité avec les locataires et l'accompagnement auprès des communes), entend s'appuyer sur son partenariat avec le Département de Vaucluse.

Ainsi, le développement harmonieux de l'habitat tant pour les vauclusiens modestes que sur les territoires les moins investis par les autres bailleurs, conformément à la politique de l'habitat portée par le Département, est au centre de la démarche de mobilisation lancée par Mistral Habitat.

Aujourd'hui, dans un souci d'une meilleure complémentarité (partage d'informations, qualité de service...) avec d'autres bailleurs présents en Vaucluse et sans exclure

de futures rélexions sur des mutualisations de moyen, le Conseil départemental a une version très légèrement modifiée du document de en janvier 2017.

CULTURE - CULTURE PROVENÇALE – PATRIMOINE

Rapporteur : Elisabeth Amoros

Association « la Garance - scène nationale de Cavaillon » - pôle régional de développement culturel - convention d'objectifs et de moyens pour les saisons 2017-2018 à 2020-2021



L'association « La Garance – Scène nationale de Cavaillon », seule scène nationale du Département, est un équipement culturel majeur dédié au spectacle vivant, véritable lieu de production artistique de référence nationale.

Dans ce cadre, le Département, conjointement avec l'État/Ministère de la Culture et de la Communication, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de Cavaillon a décidé de signer une convention d'objectifs et de moyens de « La Garance – Scène nationale », pour les quatre saisons 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, soit cinq années civiles à compter du 1er janvier 2017.

Cette convention détermine la feuille de route artistique en termes d'accompagnement de projets artistiques, des artistes dans leurs recherches et leurs créations, et de mise en place d'activités d'éducation artistique et culturelle, d'actions spécifiques de sensibilisation et de médiation pour l'accès de tous aux œuvres et à la culture, et plus particulièrement des jeunes.

Pour rappel, par délibération du 31 mars 2017, le Conseil départemental a approuvé le versement d'une subvention à hauteur de 180 000 euros pour l'exercice 2017, en faveur de l'association.

30 juin 2017

Mission d'étude portant sur l'avenir de l'Orchestre Régional d'Avignon Provence - participation du Département en faveur de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon



Le Conseil départemental investit pleinement sa compétence en matière de développement et de promotion de la culture en Vaucluse. À ce titre, il participe aux côtés de l'État, la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et la Ville

d'Avignon au financement des missions de service public rendues par l'Orchestre régional Avignon Provence.

L'Orchestre régional Avignon Provence a fait l'objet d'une première étude, initiée par l'État et les collectivités, concernant sa soutenabilité ; celle-ci a conclu à la nécessité de conforter ses missions tout en consolidant son modèle économique et financier dans une recherche de mutualisation des coûts.

En conséquence, il a été proposé de mobiliser une expertise confiée à des consultants spécialistes du domaine pour étudier les solutions juridiques susceptibles de répondre à ce double objectif, notamment dans le rapprochement entre Orchestre régional et l'Opéra.

Le montant de cette étude s'élève à 27 540 euros TTC et le Département participe financière à hauteur de 25 %, soit 6 885 euros.

BUREAU

Rapport d'activité des services du Conseil départemental pour l'année 2016

L'article L 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président rende compte, par un rapport spécial, des actions accomplies par les services du Département. C'est l'objet du présent rapport d'activité, enrichi par de nombreuses données chiffrées et regroupant les contributions de chacune des directions.



Ce document retrace les politiques initiées par l'Assemblée départementale et mises en œuvre par les services. Il souligne les faits marquants de l'année écoulée et contribue à une meilleure vision de la réalité des actions menées par notre collectivité.

[Le Rapport d'activité 2016 des services du Département de Vaucluse.](#)